

SAVOIR-FAIRE

- Mise à disposition de moyens et d'outils de communication différenciés.
- Accompagnements adaptés aux besoins de l'enfant, de l'élève et des familles.
- Capacité à créer et à utiliser du matériel d'évaluation et de prise en charge adapté.
- Collaboration avec tous les professionnels du domaine.

SAVOIR-ÊTRE

- Être attentif au développement de la communication et du langage ainsi qu'au développement global de l'enfant présentant un déficit auditif avec ou sans handicap associé.
- Être attentif aux besoins de l'enfant et de sa famille.



CONTACT

Ecole Cantonale pour Enfants Sourds
Rue Cité-Devant 11
1014 Lausanne

Téléphone : 021 316 54 00

Mail : eces.direction@vd.ch

Site internet : www.vd.ch/eces



Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture - DFJC
Service de l'enseignement spécialisé
et de l'appui à la formation (SESAP)
ECES

PRESTATIONS PÉDAGO- THÉRAPEUTIQUES



ECES, Cité-Devant 11, 1014 Lausanne

www.vd.ch/eces

NOS VALEURS

- L'inclusion de l'enfant ou de l'élève dans ses activités communautaires, scolaires ainsi que dans sa préparation à la vie professionnelle.
- Le développement de la communication et de la socialisation.
- La recherche d'autonomie de l'enfant ou de l'élève dans son contexte communautaire, scolaire et personnel.
- La valorisation des compétences relationnelles, langagières et corporelles.
- Le renforcement de l'estime de soi chez l'enfant ou l'élève, la collaboration et le respect de l'autre dans un contexte d'inclusion.

NOS MISSIONS

- Accompagner les enfants et leurs familles dès la découverte du déficit auditif et tout au long du développement de l'enfant et de l'élève.
- Offrir des bilans et des accompagnements pédago-thérapeutiques.
- Conseiller et informer les professionnels dans le domaine de la déficience auditive.
- Mettre en lien les différents partenaires.

QUI SOMMES-NOUS ?

- Une équipe de spécialistes composée de logopédistes, psychologues et d'une psychomotricienne, spécialisée dans l'évaluation et la prise en charge d'enfants

présentant un déficit auditif, avec ou sans handicaps associés, intervenant au niveau préscolaire et scolaire.

- Un personnel engagé dans une démarche de formation permanente et d'actualisation des connaissances technologiques et théoriques.

NOS PRESTATIONS

La logopédie

Les domaines d'intervention des logopédistes sont la communication et le langage (oral/écrit).

- Une évaluation des compétences langagières et communicatives de l'enfant et de l'élève permet de construire un projet pédago-thérapeutique et des objectifs personnalisés en accord avec les parents et les différents partenaires.
- Les accompagnements peuvent se faire individuellement ou en groupe dans la mesure du possible sur les lieux de vie de l'enfant ou de l'élève.

La Psychologie

La compréhension de la déficience auditive est pluridimensionnelle et complexe. Un déficit auditif peut aboutir à une modification du bon développement des processus psychologiques de la personne. L'approche psychologique accompagne également les familles quant aux répercussions que la découverte de la déficience auditive peut engendrer sur la vie familiale.

Le domaine d'intervention des psychologues recouvre les aspects cognitifs, affectifs, émotionnels, relationnels et sociaux de l'enfant et de l'élève présentant un déficit auditif.

La psychomotricité

Pour les enfants que nous accueillons, la communication orale est souvent vécue comme contraignante, car demandant beaucoup d'efforts et de concentration.

Or la psychomotricité privilégie la communication non verbale et corporelle. Elle a pour but d'aider l'enfant à mieux prendre conscience de son corps et à se mettre en lien avec ses émotions et ses représentations.

- La psychomotricité encourage le développement d'une meilleure estime de soi et d'une relation adaptée avec autrui.

SAVOIRS ET CONNAISSANCES

- Connaissances approfondies de la déficience auditive et de ses conséquences sur le développement de l'enfant et de l'élève (cognitif, langagier, moteur, affectif).
- Suivi des progrès médicaux et technologiques, ainsi qu'une adaptation des prestations en lien avec cette évolution.
- Accès à des connaissances particulières sur les différents handicaps associés.
- Mesures pédago-thérapeutiques adaptées.